

un certain nombre de concessions à attribuer aux colons de Barr. L'honorable représentant de Battle-River et moi-même jouerons tout probablement un petit rôle dans cette commémoration, l'été prochain.

Il a beaucoup été question des immigrants. L'été dernier, nous avons engagé, sur notre ferme, un jeune couple qui, grâce aux services du ministre, était arrivé au pays environ deux ans plus tôt. Le jeune homme avait fait de la culture en Grande-Bretagne. Il y avait servi dans la marine au cours de la dernière Grande Guerre. Sa jeune femme, et son enfant l'avaient accompagné au Canada. Après avoir passé un an sur une ferme sise au nord de Toronto, ils avaient décidé d'aller dans l'Ouest. Il y a environ un an que nous l'avons à notre emploi. Nous en sommes tout à fait satisfaits. Ce jeune homme, qui a fait de la culture en Angleterre, va devenir, je crois, un excellent citoyen canadien.

M. Fair: Monsieur le président, bien que mon nom ne figure pas à la liste dont vient de parler l'honorable représentant de The Battlefords, je puis dire que je suis arrivé dans le véritable centre de la colonie de Barr, la ville de Lloydminster, le 10 janvier 1914. Ce qui n'était alors qu'un modeste village est devenu l'une des villes les plus dynamiques de l'Alberta, pour ne pas dire du Canada.

Il y a là-bas un groupement d'hommes qui ont mis sur pied leurs propres entreprises; aujourd'hui la ville a une population dépassant largement 4,000 âmes. Ces gens ont bien mérité du Canada. Je souhaite que le député qui vient de se rassembler ait eu le temps de narrer certaines des expériences vécues par les hommes et les femmes qui sont venus ici en 1903. La chose en vaudrait la peine, car il ne se trouvait parmi eux nul agriculteur de profession. C'étaient des hommes qui, en Europe, avaient exercé des métiers et des professions diverses; ils ont sans aucun doute contribué largement au bien-être du Canada. Aux alentours de Lloydminster ils ont défriché des milliers d'acres et ils font pousser des millions de boisseaux de céréales. Aujourd'hui nous avons également là-bas des entreprises pétrolières. Le National-Canadien reçoit du pétrole pour ses moteurs diesels et ce pétrole sert à bien d'autres fins, y compris la production de matériaux pour les toitures et les routes.

Je n'ai pas voulu laisser échapper l'occasion d'ajouter quelques mots à ce qu'a dit le député de The Battlefords. Les progrès accomplis là-bas en un court laps de temps sont extraordinaires.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

[M. Bater.]

M. Fulton: Avant que nous l'adoptions, le ministre pourrait peut-être répondre aux questions portant sur l'ensemble du crédit? Ensuite nous pourrions poser des questions sur le détail des affectations.

L'hon. M. Harris: Si le crédit général était adopté, je pourrais alors commenter le premier crédit à la rubrique de l'immigration.

(Le crédit est adopté).

CITOYENNETÉ

58. Division de l'enregistrement de la citoyenneté, \$195,964.

M. Fulton: Monsieur le président, c'est le premier poste des crédits destinés à la citoyenneté et j'ai un certain nombre de questions à poser.

L'hon. M. Harris: J'allais formuler une déclaration au sujet de la citoyenneté, mais si vous voulez poser vos questions...

M. Fulton: Je serais heureux d'entendre la déclaration du ministre.

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, je consacrerai quelques instants à un exposé relatif à la citoyenneté, en faisant de mon mieux pour être bref.

En soumettant aux honorables députés les prévisions budgétaires relatives à la Division de l'enregistrement de la citoyenneté de mon ministère, je suis heureux de mentionner que tout indique que la valeur et les responsabilités de la citoyenneté canadienne sont mieux comprises. Les députés savent que cette division du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est chargée de l'application de la loi sur la citoyenneté canadienne, à l'exception de deux articles qui concernent la formation civique et les formalités judiciaires requises pour la naturalisation. Cette division a aussi en dépôt tous les dossiers qui relèvent de la loi et elle est l'organisme qui délivre tous les certificats de citoyenneté.

A cause de l'augmentation considérable de l'immigration au Canada depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, on s'attendrait normalement à une augmentation importante du nombre des demandes de citoyenneté canadienne. Cela ne s'est évidemment pas encore produit, parce que l'immigrant doit résider au Canada pendant cinq ans avant de pouvoir demander la citoyenneté.

Cependant, les déclarations d'intention qui précèdent la demande de citoyenneté elle-même se sont multipliées d'une façon satisfaisante. Il y en a eu 13,323 en 1952, c'est-à-dire 4,000 de plus environ que le total de déclarations produites au cours de chacune des cinq années précédentes. Je prévois que cette courbe ascendante va s'accroître; car